

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 décembre 2019

Date d'affichage :

26 décembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 2), M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET (à partir de la question de la question n° 4), Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU (à partir de la question n° 4), RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente à la question n° 1

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Françoise LAFOND

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

absent jusqu'à la question n° 3

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019**

QUESTION N° 15

OBJET : Rue Grégoire de Tours : déclassement d'une portion de domaine public communal, parcelle BK 11

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 décembre 2019 et la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 4 décembre 2019.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement d'ensemble du site de la Minoterie, les parcelles communales BK n°338, 357 et 358 correspondant à l'ancien bar tabac de l'Arverne vont être cédées au promoteur.

Ce projet de cession inclut également la parcelle BK n°11 d'une surface de 111 m², située derrière l'ancien bar tabac et en bordure de voirie.

Le Code de la Voirie Routière dispense d'enquête publique préalable les procédures de déclassement lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui est le cas en l'espèce.

Cette partie de domaine public ayant été clôturée et le marquage au sol correspondant à 5 places de stationnement a été effacé au 7 novembre 2019, elle est désaffectée. Elle peut donc être classée dans le domaine privé communal après délibération.

Ce déclassement permettra la cession de ce terrain au promoteur immobilier chargé du réaménagement du site de la Minoterie dans une délibération ultérieure.

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière,

Le Conseil Municipal est invité à :

- constater la désaffectation et prononcer le déclassement de la parcelle BK n°11,**
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 décembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL